

Je suis en retard...

- À tout moment de la journée, je me présente à l'accueil avec mon journal de classe pour faire enregistrer mon retard. Je peux alors me présenter en classe.
- Après 3 arrivées tardives injustifiées, je serai sanctionné d'une retenue.
- Si je ne possède pas mon journal de classe, je me présente à l'accueil pour faire enregistrer mon retard. Je reçois une autorisation écrite pour me présenter en classe. Mon retard est provisoirement enregistré comme une absence injustifiée. Dès le lendemain, je présente mon journal de classe accompagné du document « Retard » et celui-ci sera alors enregistré comme « simple » retard.

Je suis absent...

- En cas d'absence, mes parents téléphonent à l'Institut (064/ 278 710) dans la matinée pour signaler mon absence.
- Dès mon retour, je remets mon justificatif à mon éducateur.
- Si mon absence est de plus de 3 jours, mon justificatif sera remis au plus tard le 4ème jour de mon absence.
- Si mes absences ne sont pas correctement justifiées, je m'expose à diverses démarches administratives et/ou disciplinaires.

**SI JE NE RESPECTE PAS CES DIVERSES RÈGLES OU CONSIGNES,
JE M'EXPOSE À DES SANCTIONS
SUIVANT LES MODALITÉS PRÉVUES DANS
LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'INSTITUT.**



INSTITUT SAINTE-THÉRÈSE

VIVRE ENSEMBLE
Prends confiance, va au bout de tes talents !

INSTITUT SAINTE-THÉRÈSE MANAGE • LA LOUVIÈRE
UNE ÉCOLE DU CENTRE SCOLAIRE SAINT-EXUPÉRY

Nom/ Prénom : Classe :

Cette brochure ne se substitue pas au Règlement d'Ordre Intérieur.
Elle est destinée à :

- En éclairer certains points que la formulation juridique peut rendre obscurs ;
- En préciser certaines modalités d'application.

Elle me guidera en m'informant des différentes règles à respecter dans mon école.

Je l'aurai toujours avec moi.

Signature de l'élève : Signature des parents :

IMPLANTATION MANAGE/LA LOUVIERE/CEFA

En classe... À l'étude...

- Je me présente à l'école avec tous les documents nécessaires (j. de classe, notes de cours, manuels scolaires ...) et le matériel adéquat pour ma journée de cours.
- Mon journal de classe et mes notes de cours doivent être soignés, signés et en ordre.
- Je suis tenu de le présenter à toute demande d'un professeur ou d'un éducateur.
- Je me lève quand un membre de l'équipe éducative entre en classe.
- Je ne mange pas en classe. J'utilise ma gourde pour boire, avec l'autorisation de mon professeur (les canettes sont interdites)
- Si je me rends à l'étude, je respecte le silence et je me munis de tout le matériel pour une étude sérieuse.
- J'utilise ITS Learning, l'espace numérique de travail de l'Institut dans le respect des consignes de mes professeurs et dans l'esprit de la charte d'utilisation.
- Utilisation du GSM et de tout autre outil numérique est interdite sauf avec autorisation du professeur ou de l'éducateur.

Au quotidien

En toute circonstance, j'adopte une tenue adéquate à mon métier d'élève. Certaines tenues ne sont pas acceptées à l'école.

En cas de manquement, je pourrai être renvoyé au domicile pour me changer.

Rappel du ROI :

La tenue vestimentaire et la chevelure doivent être propres, simples et correctes. Dans un esprit respectueux de l'ensemble de la communauté, ne seront pas tolérés les tenues trop dénudées, trop courtes ainsi que les styles débraillés et/ou excentriques. Les trainings, les shorts de loisir et les pantalons à trous sont interdits. Pour les garçons, le port du bermuda est accepté pour autant que le modèle (sobre et neutre, coutures soignées, ...), la matière (toile, jean's, ...) et la longueur (hauteur du genou) restent adéquats à la vie scolaire.

Au 1^{er} degré, les piercings sont interdits. A partir du 2^{ème} degré, les piercings discrets sont tolérés. Pour les garçons du 1^{er} degré, les boucles d'oreilles sont interdites.

Les vêtements traditionnels ou ayant pour résultat de se distinguer de manière ostentatoire ne sont pas admis.

Le port du voile, en tant que signe religieux, est autorisé mais le voile doit être discret, ne pas masquer le visage. Il doit être attaché à l'arrière.

Le présent règlement ne définit pas une liste exhaustive des tenues et objets de décoration prohibés. La Direction communique certaines précisions, en fonction de l'évolution de la mode.

Notre école est et restera stricte sur la tenue : c'est son rôle d'apprendre à l'élève à respecter les codes vestimentaires c'est-à-dire le choix d'une tenue appropriée à chaque circonstance.

En cas de non-respect, l'élève est prié de rentrer chez lui pour adopter une tenue acceptable. En cas de récidive, d'autres sanctions plus graves sont prises.

En cas de doute sur le port d'une tenue, il est conseillé d'en parler avant à un éducateur, au préfet d'éducation ou à la responsable d'implantation.

- J'enlève ma casquette ou tout autre couvre-chef avant de pénétrer dans les bâtiments.
- Je me montre poli et respectueux envers chacun. J'utilise des mots agréables comme bonjour, s'il vous plait, merci, au revoir ...
- J'évite toute forme de violence qu'elle soit verbale ou physique.
- Si je constate des faits de harcèlement, j'en avertis immédiatement un adulte. En aucun cas, je n'y participe.
- Je m'abstiens de toute attitude amoureuse ou de flirt au sein de l'Institut.
- Je veille à maintenir les locaux et le matériel utilisé propres et en bon état.
- Je suis responsable des objets que j'apporte à l'école. J'évite donc, les objets et les vêtements de valeur. De même, je ne possède pas d'argent au-delà des nécessités.
- Il m'est permis d'utiliser mon GSM dans la cour de récréation. MAIS, il est strictement interdit de photographier et de filmer. Par contre, à l'intérieur des bâtiments, le GSM sera ETEINT ET NON VISIBLE. La même règle est appliquée pour tout autre appareil connecté. En cas d'utilisation ou de consultation au sein des bâtiments, mon appareil sera confisqué.
- Il m'est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Institut, y compris dans la drève.

Mes déplacements

- En début de journée et après chaque récréation, je me range à l'endroit prévu.
- Pendant les heures de cours, je me déplace dans le calme, soit accompagné d'un membre de l'équipe éducative, soit muni d'une autorisation de déplacement écrite.
- Quand le cours est terminé, je quitte immédiatement le local pour me rendre dans la cour de récréation.
- Je respecte le plan de circulation et les consignes pour mes déplacements dans les couloirs et les escaliers en tenant la droite.
- Si je me rends en voiture à l'école, je descends du véhicule à la Grand-rue et je me rends à l'école à pied. Le parking est réservé au membre du personnel.

Sortir à midi...

Je dois toujours être en possession de ma carte de sortie pour quitter l'établissement. Je suis tenu de la présenter à chaque demande.

- En ville, je veille au respect des personnes et de l'environnement ainsi qu'à l'image générale de l'école.
- En cas de retard après le temps de midi, ma carte pourra m'être retirée, provisoirement dans un premier temps, définitivement en cas de récidive.